



Snad Info Bourgogne-Centre



SNAD CGT SECTION DE BOURGOGNE

Compte-rendu de la CRM du 14 février 2012

Notre organisation Syndicale a lu une déclaration préliminaire dont vous trouverez le texte joint en annexe.

Cette CRM était la première de l'année et la première présidée par notre nouveau Directeur Interrégional, M. BAILLET.

Le quorum atteint, la séance a pu commencer.

L'approbation du PV de la dernière CRM réunie en mai 2011 a été remis à plus tard suite à un malentendu entre OS et DI. Il sera prochainement amendé et approuvé.

Diverses questions d'ordre financier ont été posées par la CGT au représentant de la SEMCODA quant à la ventilation des devis du chantier de la cité de DIJON. Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée. Sur la demande insistante de la CGT, des précisions et les appels d'offres nous seront transmis pour information.

POINT SUR LES TRAVAUX IMMOBILIERS :

Lors de la dernière CRM, un certain nombre de questions avaient été posées et des travaux devaient être engagés. Vous trouverez ci-après le détail des opérations réalisées.

CITE DE DIJON :

- Le déménagement du mobilier des pièces humides vers les pièces sèches et des locataires vers le logement de repli lors des travaux de rénovation va être totalement pris en charge par une société de déménagement (devis accepté).
 - Les réponses aux nouveaux appels d'offre pour le lot N° 3 (plomberie) sont arrivées la veille de la CRM et de ce fait on peut prévoir un début de travaux pour la mi mai 2012. Cependant, les entreprises étant fermées le plus souvent en août et pour plus de commodité avec les congés des uns et des autres, il est raisonnablement prévu de commencer les travaux des pièces humides plutôt au mois de septembre : colonnes eaux usées et réhabilitation (carrelage salle de bain, nouveaux lavabos, sanitaires, baignoires et dans les cuisines dépose des paillasse évier béton et remplacement par évier et meuble à une hauteur de 0,90 m, permettant ainsi l'installation d'équipement électroménager en dessous), A noter que chaque appartement sera « indisponible » pour une durée d'environ 3 semaines dont 1 de confinement absolu (plan amiante).
 - Les travaux commenceront par le F3 du dernier étage qui doit être complètement refait et remis aux différentes normes électriques et autres suite au départ du locataire. Puis ce F3 sera occupé par le locataire qui vient de se voir attribuer provisoirement le F4 de repli en attendant la réfection de son appartement. Puis il libèrera le logement de repli. Enfin, dans un processus logique pour le remplacement des colonnes d'évacuation des eaux usées, les travaux reprendront par le bas de l'immeuble, appartement par appartement.
 - Des travaux devront aussi être réalisés au niveau de la BSI pour ces colonnes.
 - La chaudière sera remplacée en juin/juillet pour ne pas nuire aux locataires et pour avoir le temps de la tester avant son utilisation effective.
 - Comme le devis final laisse apparaître une légère baisse du prix total des travaux, il a été décidé de conserver les vasistas des salles de bain et de les remplacer par des oscillo-battants en PVC (souhait de nombreux locataires).
- Le logement de repli vient tout juste d'être équipé et meublé (cuisinière électrique, réfrigérateur, congélateur, micro-onde, lave vaisselle, lave linge, 2 banquettes clic clac 3 places, 3 lits simples + matelas, 1 table + 6 chaises, 1 meuble TV, 1 bureau, des étagères pour rangement dans la cuisine, 1 commode, 2 tables basses, 2 chevets de lit et de la vaisselle de base pour 6 personnes). Les locataires pourront bien entendu y apporter les affaires qu'ils désirent, notamment les objets de valeur et papiers à garder en lieu sûr.
- Un panneau de « stationnement interdit » a été installé (pour les jours de match). Le président réfléchit à une autre solution (pose d'une chaîne

« dissuasive » ou de plots relevables...).

- Les dispositifs anti pigeon seront posés lors des modifications à apporter à la cheminée suite au changement de chaudière (passage du fioul au gaz).

- Le chef de cité a déposé ses attestations d'assurance. Le président avoue préférer l'intervention d'une entreprise dans un souci d'assurance mais indique aussi que certains locataires préfèrent ne pas voir leurs charges augmenter, ce qu'il comprend fort bien. Si le ménage est régulièrement fait et que personne ne trouve à y redire, l'entretien de la cité sera donc toujours assuré par le chef de cité, volontaire, d'autant qu'il n'y a pas vraiment de gros travaux d'entretien d'espaces verts (grosse tonte par exemple).

- Il a été soulevé aussi le problème récurrent des doubles prélèvements de loyer. Le président indique que ce n'est pas de son ressort, que c'est fort regrettable et qu'il comprend les problèmes financiers que cela peut entraîner. La CGT lui demande au moins de formuler des excuses aux locataires concernés et de leur proposer des échelonnements de paiement. Il répond que des courriers sont à l'étude mais qu'il ne peut pas intervenir en ce qui concerne les différés de paiement. La CGT espère au moins une marque de « soutien » de sa part (autre qu'un laconique mail impersonnel) car les locataires sont « victimes » d'un mauvais fonctionnement comptable imputable à un manque flagrant de personnel !

CITE D'AUXERRE :

Le F3 N° 12 a été entièrement rénové comme prévu et loué, certes à un tiers, mais au moins n'est pas vide. Le président rappelle au passage que plus la cité est occupée plus elle est « rentable » pour l'EPA MASSE.

TRAVAUX BSI DIJON :

Le président, comme il l'avait déjà fait en début de séance, rappelle qu'il agit dans un cadre budgétaire « contraint », qu'il gère au mieux avec les moyens dont il dispose et qu'il ne peut pas aller au delà surtout en cette période de restriction budgétaire que nous connaissons. Il nous réaffirme que le « beau projet » de regroupement des BSI DIJON et CHALON est toujours à l'ordre du jour, serait classé en 3ème position des dossiers à traiter dans les prévisions immobilières à la DG. Il nous a dit devoir aller à la DG pour faire le point à ce sujet mi mars 2012. Il prévoit aussi de revoir le préfet sur ce dossier classé « PRIORITAIRE ». En tout cas, une chose est sûre, il n'est pas prévu dans l'actualité immobilière 2012 ! C'est un très gros projet qu'il

aimerait pouvoir mener (il en a mené d'autres pour d'autres BSI). Mais, quand bien même ce projet débiterait rapidement, il lui faudrait environ 5 ans pour aboutir. Or la situation de la BSI de Dijon est plus que critique puisque de 19 agents elle est déjà passée à 24 dont de nouvelles unités « motards féminines » dont il faut tenir compte notamment en matière de vestiaire. De plus une inspection des services de sécurité a relevé de graves anomalies qui plaident pour l'urgence de travaux de mise en conformité si ce n'est l'abandon des locaux pour d'autres conformes et compatibles à l'activité de la BSI. Aussi, la seule solution envisageable en l'état actuel du dossier est la recherche de locatif à aménager pour une activité BSI (pour un minimum de 5 ans...) Des recherches ont donc été entreprises depuis un bon moment dans le domanial, armée, gendarmerie mais rien n'a été trouvé (l'armée et la gendarmerie, qui possèdent des locaux, veulent les conserver dans le cadre de leur propre réorganisation). Dans le domaine du locatif privé, il est très difficile de trouver les bonnes conditions réunies et surtout des propriétaires acceptant les normes de sécurité particulières d'une BSI. Nous en sommes donc au point mort mais les recherches continuent et le président se déclare prêt à étudier toute proposition. Il réaffirme son désir de dialogue et concertation car pour l'instant il n'a rien entre les mains. C'est ainsi tout « naturellement » qu'il présente son « projet » de louer un appartement demeuré vacant à la cité de DIJON pour y installer les vestiaires BSI le temps que les travaux d'extension soient réalisés dans le garage de la BSI. Il nous fait part de son courrier envoyé à l'EPA MASSE et de la réponse favorable qui lui a été faite. La CGT se fait confirmer qu'il s'agit là bien d'une « information », qu'il n'y aura pas de vote et que de toute façon c'est le président qui prendra la décision finale. La CGT en profite pour réaffirmer qu'elle est et restera totalement « OPPOSEE » à ce projet car il ne faut pas mélanger locaux « administratifs » et locaux « sociaux » en l'occurrence des logements. Le président dit en être conscient, qu'il ne le fait pas de gaieté de cœur, qu'il connaît les nuisances que cela pourrait occasionner aux locataires, qu'il n'a pas d'autre solution immédiate et qu'il faut absolument, en attendant la construction des vestiaires au garage, que les agents de la BSI aient des vestiaires. Il y a urgence ! La CGT répond qu'il aurait fallu y penser AVANT de transférer le personnel ! Le président dit que ce ne serait que l'affaire de quelques mois. Il envisage même, pour « donner un peu d'oxygène à la BSI » d'y installer un bureau pour le chef d'unité et son adjoint. Il insiste bien sur le fait qu'il n'y aurait que de l'administratif et en aucun cas d'allers et venues dans le cadre de contentieux. Les syndicats, déjà « CONTRE » cette prise de logement ont alors demandé une suspension de séance. En effet si l'on peut

« comprendre et accepter », même à contre cœur, l'installation de vestiaires, il est hors de question de voir s'y installer un bureau ! (pas de câblage informatique, nuisances dues au téléphone, beaucoup plus de passage par les agents...). Une commission, la SAFIGIM, doit passer le 21 février à la BSI pour étudier la faisabilité des vestiaires et issues de secours. Les OS ont demandé la convocation d'une nouvelle CRM suite à cette visite pour réétudier le dossier. D'ores et déjà le président, sous la pression des OS, a accepté d'indiquer dans le PV de cette CRM les différentes garanties demandées par les OS, à savoir une date butoir pour la libération de l'appartement, le paiement d'un loyer (ce qui avait été rayé, on ne sait pourquoi, dans la convention d'occupation proposée par l'EPA MASSE), la finalité exacte de l'occupation de l'appartement (en vestiaire exclusivement), la libération de l'appartement pour que les travaux de réfection de la cité de DIJON puissent être effectués normalement. Enfin, pour que les travaux avancent au plus vite, le président a indiqué que ceux-ci seraient pris en charge financièrement par la DI. Il a aussi précisé qu'une issue de secours avait été aménagée (au niveau de l'ancienne porte avec le volet roulant). Il va d'ailleurs falloir veiller à ce que cet accès reste toujours libre. Une autre issue doit être réalisée ainsi que la mise en place de porte coupe feu entre le garage et les bureaux et d'une colonne d'évacuation d'air différente de celle de la MASSE (éviter la propagation d'éventuelles fumées).

Nous attendons donc une nouvelle convocation pour ce dossier fleuve qui aurait aussi pu s'intituler « DALLAS..... » par sa longueur et ses multiples rebondissements...

Mais au final, et malgré tous les efforts déployés, rappelons que la décision reviendra au président de la masse.



Monsieur le Président,

Cette première Commission Régionale de l'EPA Masse des Douanes Bourgogne-Centre de l'année 2012 se tient dans un contexte de restrictions en tout genre et d'austérité.

L'« escrocrise » initiée par le système capitaliste frappe une nouvelle fois l'ensemble des salariés, précaires et retraités : TVA sociale, gel des salaires, suppressions d'emplois...Par contre, les dividendes des actionnaires ont, une nouvelle fois, explosé.

Suite aux augmentations des loyers et au gel des salaires, le pouvoir d'achat des locataires des cités des douanes va encore diminuer. Les locataires ne sont pas des moutons que l'on peut tondre indéfiniment !

Par ailleurs, la CGT dénonce de nouveau le problème de prélèvement des loyers. Plusieurs locataires au cours de l'année 2011 ont eu droit à des doubles prélèvements. Bien sûr, sans être prévenu ! Quid des frais bancaires ? C'est toujours la faute du système informatique. Quel mépris pour les familles qui ont choisi de résider dans des logements sociaux !

Concernant l'ordre du jour de cette réunion, la CGT est fermement opposée à la location d'un appartement de la cité de Dijon en faveur de la BSI pour les raisons suivantes :

- L'EPA n'a pas vocation à loger les services des douanes.
- En 2011 l'ensemble des Organisations syndicales et le Président s'étaient opposés à ce projet.
- Avec la crise du logement en France nous trouvons particulièrement indécente cette initiative.
- Ce logement n'est pas aux normes pour accueillir des agents de la surveillance.
- Vous parlez de provisoire, hélas, en douane, le provisoire a tendance à devenir du définitif.

- Avez-vous pensé aux désagréments pour les locataires (nuisances sonores) ?

La CGT suit le dossier de la BSI de Dijon avec intérêt depuis de nombreuses années. Les conditions de travail de nos collègues ne font que de se dégrader. Depuis le début l'administration des douanes mènent les agents en bateau.

Aujourd'hui, c'est l'affolement ! La visite d'une commission de sécurité départementale le 6 janvier 2012, dont nous attendons les conclusions, a déjà pointé certains manquements aux règles de sécurité. La douane, dans la précipitation, par peur d'être monter du doigt et non dans l'intérêt de nos collègues, pare au plus pressé !

Après 5 années de la série « Dallas », série en cours où initialement, la BSI devait être relogée, après l'abandon des recherches de terrain pour la BSI car celle-ci est restée infructueuse sur une agglomération comme Dijon !, puis par manque de crédits, la Direction Générale nous a reprecisé que le relogement de la BSI de Dijon est une priorité. A cette vitesse là, vous et nous, serons en retraite, que l'on cherchera encore et toujours une solution.

Finis les blablas, nous voulons des actes !

Les élus CGT de la CRM Bourgogne-Centre

Syndicat Fraternité Démocratie	
JE ME SYNDIQUE A LA CGT	
	
SNAD - CGT	
Pour renforcer La démarche et l'action revendicative Fondées sur la démocratie et l'unité	
NOM :	PRENOMS :
DIRECTION :	AFFECTATION :
GRADE :	Le
ADRESSE POUR MA PRESSE SYNDICALE :	
.....	
.....	
.....	
A découper et à remettre à un responsable CGT ou à expédier au SNAD CGT 263, Rue de Paris – Case 452 – 93515 MONTREUIL CEDEX	